

**MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Le, 8 février 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2010, au lieu et à l'heure habituels des sessions.

Sont présents les conseillères et conseillers suivants :

| | |
|------------------|-----------------|
| Gaétane Meilleur | Suzanne Turpin |
| Denise Langlois | France Perron |
| Michel Thibeault | Gabrielle Audet |

La directrice générale, Suzanne Raymond est présente.

Le maire Claude Ménard procède à l'ouverture de la session il est 19 :30h.

014-02-2010 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Suzanne Turpin, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

015-02-2010 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2010

Il est proposé par Gaétane Meilleur, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

**016-02-2010 PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL**

RÈGLEMENT #225

RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE Le traitement des élus municipaux est déterminé par les dispositions de la loi (L.R.Q., chapitre T-11.001);

ATTENDU QUE La municipalité de Lac-Saint-Paul désire actualiser son règlement sur le traitement des élus municipaux pour le rendre conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU' Avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 janvier 2010 et que le dépôt d'un projet de règlement a été effectué en même temps, conformément à la procédure prévue aux articles 7 à 10 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE Le présent règlement a été précédé de la publication d'un avis public, affiché selon les dispositions du code municipal et en conformité à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denise Langlois, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité incluant le vote du maire que le présent règlement portant le numéro 225 soit et est adopté et qu'il soit statué ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le présent règlement est effectif à compter du 1er janvier 2010.

ARTICLE 3 Le présent règlement abroge l'article 3 du règlement numéro 194 relatif à la rémunération des élus municipaux.

ARTICLE 4 La rémunération et l'allocation des dépenses que peut recevoir annuellement un membre du conseil de la municipalité de Lac-Saint-Paul pour l'ensemble de ses fonctions au sein de la municipalité seront, à compter du 1er janvier 2010 augmentées de 75\$ par mois pour le maire et pour chacun des conseillers d'un montant égal au tiers de l'augmentation du maire soit 25\$ par mois. Pour les années postérieures, l'indexation est fixée à 3% annuellement.

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

Projet de règlement présenté lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2010.

Adopté à la séance du 8 février 2010.

Publié et promulgué conformément à la Loi.

Claude Ménard, maire

Suzanne Raymond, directrice générale

ADOPTÉE

FINANCES

017-02-2010 ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

Il est proposé par Gaétane Meilleur, appuyé par Michel Thibeault et résolu à l'unanimité d'adopter le registre des chèques portant les numéros C900527 au montant de 3 826.68\$ C1000001 à C1000035 totalisant 83 248.78\$. Les chèques de paie du mois de janvier portant les numéros P1000001 à P1000026 totalisant 6 756.26 \$.

ADOPTÉE

018-02-2010 PAYER LES HONORAIRES DE ME PIERRE CHARTRAND

La conseillère Suzanne Turpin déclare s'abstenir de participer aux discussions et au vote associés à cet item. Elle se retire de la table des délibérations.

Il est proposé par France Perron, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité qu'en vertu de l'article 711.19.1 du Code municipal, la municipalité de Lac-Saint-Paul défraie les honoraires de Me Pierre Chartrand au montant de 822.70\$ pour la défense de Suzanne Turpin membre du conseil dans une procédure dont a été saisi un tribunal et qui était fondé sur l'allégation de son inhabilité à exercer la fonction de membre du conseil, madame Turpin a été reconnue par le tribunal éligible à ce poste.

ADOPTÉE

La conseillère Suzanne Turpin revient à la table des délibérations.

019-02-2010 SUBVENTIONS LOCALES

Attendu que la municipalité a demandé aux organismes qui ont fait une demande de subvention une copie de leur charte, une preuve d'assurance pour l'utilisation des immeubles de la Municipalité et le nom des directeurs formant le conseil d'administration;

Attendu que les documents conformes à la demande ont été produits par les organismes suivants :

Communauté St-Paul
Club des Pionniers
Comité Ensemencement
Association de protection des Lacs de la municipalité de Lac-Saint-Paul

En conséquence

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Michel Thibeault et résolu à l'unanimité d'accorder une subvention de 500\$ à chacun des organismes ayant répondu adéquatement à la demande de la municipalité.

ADOPTÉE

020-02-2010 SUBVENTIONS RÉGIONALES

Attendu que la municipalité a demandé aux organismes qui ont fait une demande de subvention une copie de leur charte, une preuve d'assurance pour l'utilisation des immeubles de la Municipalité et le nom des directeurs formant le conseil d'administration;

Attendu que les documents conformes à la demande ont été produits par l'organisme suivant :
Club l'Aiglon Chute-St-Philippe

En conséquence

Il est proposé par Gaétane Meilleur, appuyé par Suzanne Turpin et résolu à l'unanimité d'accorder une subvention de 500\$ au Club l'Aiglon Chute-St-Philippe

ADOPTÉE

021-02-2010 DEMANDE D'UNE BOURSE D'ÉTUDES POUR UN FINISSANT DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par France Perron, appuyé par Denise Langlois et résolu à l'unanimité d'accorder une bourse d'étude pour l'année 2010 à un (e) étudiant (e) de la municipalité de Lac-Saint-Paul. Dans l'hypothèse où aucun finissant ne proviendrait de la municipalité, la bourse devra être retournée.

ADOPTÉE

022-02-2010 ROJET HAÏTI –VILLE DE MONT-LAURIER ET MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Michel Thibeault et résolu à l'unanimité d'accorder à la Ville de Mont-Laurier un montant de 200\$ pour la participation de la municipalité de Lac-Saint-Paul au projet spécifique lors de la reconstruction d'Haïti (école, dispensaire ou autre), de plus le bureau municipal recevra les dons de la population.

ADOPTÉE

023-02-2010 PROJET D'AIDE À LA FAMILLE (COUCHES LAVABLES)

Il est proposé par Gaétane Meilleur, appuyé par Suzanne Turpin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saint-Paul en collaboration avec La Mèreveille centre de ressources périnatales de Mont-Laurier maintient le projet d'aide à la famille en matière d'achat de couches lavables pour l'année 2010 et accepte les frais d'administration de 10% au montant qui sera alloué à ce projet par la municipalité. Un montant de 500\$ a été versé, 200\$ ont été utilisés, il reste donc 300\$.

ADOPTÉE

024-02-2010 CARTE DE CRÉDIT POUR LA MUNICIPALITÉ

Attendu que pour la municipalité certains achats doivent être faits avec une carte de crédit;

Attendu que lors des formations, congrès ou autres les dépenses doivent être portées sur les cartes de crédit personnelles;

En conséquence,

Il est proposé par France Perron, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à faire une demande de carte de crédit Visa Desjardins au nom de la municipalité de Lac-Saint-Paul auprès de l'institution financière Desjardins pour 3 détenteurs, avec une limite de 1 500\$ chacune, un seul état de compte et un seul paiement.

ADOPTÉE

PERONNEL

025-02-2010 AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ASSISTER À DES FORMATIONS CONTINUES

Il est proposé par Suzanne Turpin, appuyé par Michel Thibeault et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à assister à deux formations qui auront lieu à Val-David en date du 31 mars et du 29 avril 2010 au coût de 215\$ plus taxes chacun repas inclus, les frais de déplacement lui seront payés conforme au contrat de travail.

ADOPTÉE

026-02-2010 ADHÉSION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL À L'ASSURANCE COLLECTIVE

Il est proposé par Michel Thibeault, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur municipal Massimo Avellino à adhérer à l'assurance collective de la municipalité de Lac-Saint-Paul, la municipalité payera 50% du coût mensuel.

ADOPTÉE

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

027-02-2010 DEMANDE DE LA COMMUNAUTÉ ST-PAUL POUR QUE LES EMBARCATIONS SOIENT LAVÉES GRATUITEMENT LORS D'UN RALLYE DE BATEAU

Il est proposé par Suzanne Turpin, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'autoriser le lavage gratuitement des embarcations qui participeront au rallye de bateau qui sera organisé par la Communauté St-Paul au cours de l'été 2010.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

TRANSPORT ROUTIER

028-02-2010 POSE D'UNE LUMIÈRE DE RUE

Il est proposé Suzanne Turpin, appuyé Denise Langlois et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat et la pose d'un lampadaire de rue, face au 354 rue Principale du côté sud.

ADOPTÉE

029-02-2010 POSE D'UNE BORNE DE PIQUETAGE CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE

Il est proposé par France Perron, appuyé par Michel Thibeault et résolu à l'unanimité d'autoriser la Firme d'arpenteur géomètre Létourneau & Gobeil à effectuer la pose d'une borne de piquetage qui a été enlevée sur la propriété de monsieur Gérard Seyer, située au 168 chemin de la Presqu'Île à Lac-Saint-Paul.

ADOPTÉE

030-02-2010 PIQUETAGE DE LA MONTÉE MOREAU

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Denise Langlois et résolu à l'unanimité d'autoriser la Firme d'arpenteur géomètre McKale, Barbe & Robidoux à effectuer le piquetage de la Montée Moreau à Lac-Saint-Paul.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Aucun rapport n'est déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé la levée de la séance est donné par Gaétane Meilleur il est 20 :20h.

Claude Ménard, maire

Suzanne Raymond, directrice générale

